



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 02 mars 2015

Convocation du 23.02.2015

affichage du 23.02.2015

Le 02 mars 2015 à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2015 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M.AUBERT Benoît, M. CAIRE Dominique, M. GARREAU Denis, M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, Mme FOLLEA Valérie, M. TREPOST Hervé, M. DERUELLE Thibaut, Mme ADENOT Florence,

Absents excusés : Mme POLO Isabelle,

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour :

- délégation du Conseil Municipal au Maire – signature des marchés publics.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

Délibération 1 : Délégation du Conseil Municipal au Maire – signature des marchés publics.

Mr le Maire indique que la préfecture vient de rappeler aux communes que le Maire doit être autorisé par le Conseil Municipal à signer les contrats, qu'ils prennent la forme de devis ou d'acte d'engagement, et ce, dès le premier euro.

L'autorisation de signer un contrat ou un devis doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil ou bien faire suite à une délégation du Conseil Municipal au maire en la matière en vertu du 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le but de faciliter la gestion quotidienne de la collectivité, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Maire le soin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 1500 €.

Fixation des tours de garde pour les élections départementales des 22 et 29 mars prochains

22 mars

8 h -10 h 30 LONJARET – GARREAU - JAUDAUX
10 h 30- 13 h CAIRE – MASSON- POLO
13 h -15 h 30 AUBERT- TREPOST - JAUDAUX
15 h 30- 18 h CAIRE - JAUDAUX

29 mars

8 h -10 h 30 LONJARET - TREPOST - GARREAU
10 h 30- 13 h ADENOT – DERUELLE – JAUDAUX /LONJARET
13 h -15 h 30 AUBERT – FOLLEA- JAUDAUX (13 h à 14 h) POLO (14 h à 15 h 30)
15 h 30- 18 h JAUDAUX - MASSON - CAIRE

Questions diverses

- Réalisation de travaux d'égoutage :

Pour des raisons d'économie, le Conseil Municipal a décidé de louer une nacelle pour réaliser les travaux d'égoutage des platanes du faubourg palatin. Les travaux sont fixés au 21 mars 2015.

- Accessibilité Mairie :

Mr le Maire rappelle que la Commune doit réaliser la mise en accessibilité handicapé des Etablissements Recevant du Public (Mairie). Le Conseil Général est venu faire une étude des possibilités d'aménagements. La mise aux normes d'accessibilité du local actuel est très difficile et ne résoudra pas les problèmes de manque de place et de manque de fonctionnalité.

L'aménagement d'une mairie au rez-de-chaussée de l'ancienne Cure a également été envisagé, mais ne paraît pas judicieux. Ce bâtiment serait plus adapté à la création de deux ou trois logements, mais la commune ne dispose pas de fonds nécessaires à la réalisation des travaux nécessaires. Aussi, le Conseil Municipal envisage de mettre l'ancienne Cure en vente, après estimation des domaines.

Il serait par contre envisageable de réaliser une Mairie dans l'ancien préau qui est largement assez grand, n'est actuellement pas très utile.

Les travaux de création d'une mairie dans ce local pourraient bénéficier de 50 % de subvention voire plus, en sollicitant le maximum d'organismes (Conseil Général, Etat, Subvention Parlementaire voire fonds européens).

Les travaux sont estimés à 100 000 € H.T.

Avant de lancer une consultation pour recruter un maître d'œuvre sur ce projet, il convient déjà de remplir pour le 27.09.2015 au plus tard un dossier obligatoire, pour indiquer le plan de mise en accessibilité des locaux et demander une réalisation à 3, 6 ou 9 ans (demande de dérogation si la commune est dans l'impossibilité financière de réaliser les travaux par exemple.)

Mr le Maire indique qu'il a demandé à la perceptrice de Seurre de faire une simulation financière pour voir si la commune peut se permettre d'emprunter pour réaliser ces travaux sans mettre les finances de la commune en péril sachant que la commune a encore un emprunt en cours pour la construction des locaux scolaires de Pouilly sur Saône et que les revenus de la commune sont mis à mal par la baisse des dotations de l'état et les ponctions de la Communauté de Communes pour le financement des investissements intercommunaux.

- demande de terrain :

Mr le Maire fait part du courrier du Club d'éducation et sport Canin de Nuits Saint Georges qui cherche un terrain alimenté en eau pour installer ses activités.

Le Conseil Municipal indique qu'il n'a pas de terrain susceptible de convenir.

- Courrier de Mme JUFFARD :

Mr le Maire donne lecture du dernier courrier en date du 28.01.2015 de Mme JUFFARD.

Ce courrier fait suite à tous les autres échanges déjà intervenus depuis le début du mandat entre la Commune et Mr et Mme JUFFARD au sujet

- des travaux demandés par Mr et Mme JUFFARD à la Commune sur le terrain de l'ancienne Cure (débroussaillage et modification de l'exutoire de la fosse septique) et pour l'enlèvement d'un bloc en béton tombé dans un fossé.
- des dégradations de la rue de l'église par une entreprise intervenue pour réaliser le branchement électrique du terrain appartement à Mr et Mme JUFFARD
- des aboiements du chien de Mr et Mme JUFFARD.

dont les conseillers ont systématiquement été informés mais qui n'ont pas été mis au compte rendu pour ne pas provoquer de polémique supplémentaires.

Bien que Mr le Maire n'y soit pas favorable, les Conseillers Municipaux demande à ce qu'un courrier soit adressé à Mr et Mme JUFFARD pour leur indiquer :

- que le Conseil Municipal a bien été informé de toutes les doléances et reproches adressés à la Mairie
- que tous les Conseillers ont bien pris part à l'ensemble des décisions qui ont été prises dans les différents litiges survenus
- que tous les Conseillers apportent leur soutien plein et entier au Maire.

La séance est levée à 20 h 00

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>FOLLEA Valérie</i>	<i>Denis GARREAU</i>
<i>Benoît AUBERT</i>	<i>Dominique CAIRE</i>	<i>Thibaut DERUELLE</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>ADENOT Florence</i>	<i>TREPOST Hervé</i>		